MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance et par apprentissage
À la Maison Familiale Rurale du Pont du Gard

Demande de stage :

2nde Bac Pro S.A.P.A.T. « Services Aux Personnes et Animation des Territoires »

STAGE n°4 : « Service et animation du territoire »

Du 24 mai au 29 mai 2027
Du 31 mai au 05 juin 2027
Du 14 juin au 19 juin 2027
Du 28 juin au 03 juillet 2027
Du 05 juillet au 10 juillet 2027

Vous acceptez en stage dans votre entreprise / structure l'élève :

Nom de l'élève
Prénom de l'élève
Nom de l'entreprise
Nom du maître de stage
Adresse
Téléphone
Mail

HORAIRES journaliers du stagiaire dans la structure principale :

8h/jour maximum	MATIN		APRES-MDI	
LUNDI	de	à	de	à
MARDI	de	à	de	à
MERCREDI	de	à	de	à
JEUDI	de	à	de	à
VENDREDI	de	à	de	à
SAMEDI	de	à	de	à

Maximum 35 h hebdomadaire et pour les moins de 15 ans maximum 32h
Les élèves âgés de 16 ans ou plus peuvent être présents sur leur lieu de stage entre 6h et 22h
Les élèves de moins de 16 ans peuvent être présents sur leur lieu de stage entre 6h et 20h

Tenue Exigée : Oui ☐ si oui préciser :
Non ☐

Date : Nom et signature du responsable de l'entreprise

Objectifs du stage :

- Repérer les caractéristiques du territoire (au niveau culturel, démographie, …)
- Identifier les offres de services à la population sur le territoire
- Participer à l'animation d'un territoire
- Etablir des relations avec les usagers

Lieux de stage autorisés :

- Service animation mairies (si ville de plus de 5000 habitants), services techniques
- Centres de loisirs, centres culturels
- Service périscolaire ou service séniors
- Office de tourisme, centres touristiques, musées, fermes pédagogiques
- Maison France Services
- Médiathèques, ludothèques
- Associations caritatives (restau du cœur, banque alimentaire, Emmaüs, …)
- Casernes de pompiers, ambulanciers

Activités pouvant être réalisées par le/la stagiaire :

- Accueillir, orienter et informer un public
- Participer à l'aménagement des lieux
- Appliquer les règles d'hygiène de la structure
- Répondre aux demandes des usagers
- Mettre en œuvre les règles de sécurité pendant les activités
- Participer à l'organisation des activités
- Accompagner un groupe dans les activités
- Animer un espace collectif

La liste des activités n'est pas exhaustive, elle est à adapter en fonction de l'établissement d'accueil et des aptitudes du stagiaire